



Sections des douanes CGT De l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

COMPTE RENDU DU CTSD DU 1er mars 2018

Illumination dans la rue et obscurité à la maison

(traduction libre du proverbe espagnol : "Candil de la calle, oscuridad de su casa")

Si le directeur vante les vertus de la communication vers l'extérieur, il est beaucoup moins transparent dans sa conduite des projets de réorganisation.

L'ordre du jour de ce comité technique reprend le schéma d'emplois avec les effectifs de référence 2018, le PAE (plafond d'emploi autorisé 2018) et la fermeture de la RR de Poitiers avec le transfert de l'activité sur la RI de Bordeaux. Ces présentations soumises à avis des représentants des personnels sont en fait déjà décidées et ne laissent aucune marge de manœuvre. Nous sommes toujours et encore dans le **monologue social** au sein de l'administration des douanes.

Dans notre déclaration préalable ([lire ici](#)), nous interpellons le président sur les attaques incessantes que subit la fonction publique, sur CAP22 et ses conséquences, sur les ravages du PSD avec les fermetures de service, les baisses d'effectifs et le mal être au travail.

Face à ces menaces, la CGT continue son combat contre le démantèlement de notre administration en Douane, elle s'oppose fermement à toutes les fermetures, à toutes les centralisations interrégionales et régionales et appelle à la mobilisation du 22 mars 2018.

En réponse à notre déclaration préalable, le président comprend les craintes des agents des douanes sur leur avenir. Il se veut rassurant en nous informant qu'il n'y a aucune autre fermeture de service prévue autres que celle déjà annoncées par décret en 2016. Il veut travailler collectivement sur les missions de contrôles qui sont les garanties d'un avenir douanier. Pour ce faire il nous annonce un calendrier des CT, avril et juin et des groupes de travail. Il nous serine que le contrôle douanier est notre survie en Douane, chose que nous savions déjà depuis longtemps !

1- Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2017 :

Nous faisons remarquer au président qu'il a proposé au vote **le principe** du transfert d'activité du site de Marennes sur le GUN de La Rochelle et non **le transfert**.

Rappelons que le comité technique n'a pas été destinataire de l'avis du CHSCT86 s'agissant de cette réorganisation et que l'avis du médecin de prévention pourtant requis par décret n'a pas été sollicité.

Cela n'a pas empêché la direction de procéder au déménagement.

Le Président, en pratiquant ainsi, s'expose une nouvelle fois à un recours devant le tribunal administratif s'agissant de ce transfert conduit à la hussarde.

Malgré le changement de DI, les prérogatives des élus des personnels continuent à être bafoués.

Le PV du 15/11/2017 qui reprend ces manquements est approuvé.

Avis favorable : 6 voix (SNAD-CGT, Solidaires, CFDT, UNSA)

Abstention : 2 voix (USD-FO)

2- Plafond autorisé d'emplois 2018 et Effectifs de référence 2018 :

Les représentants des personnels n'ont pu que constater le manque de transparence récurrent des informations communiquées s'agissant des effectifs : pas de rappel des chiffres de 2017 pour comparaison, répartition des emplois opaque.

Au total, ce sont 107 emplois qui ne sont pas ventilés dans les bureaux de la DI et des 3 DR dans des services pourtant en charge de missions essentielles (contentieux, SRA, FRHL...) sur lesquelles les représentants des personnels sont privés de tout droit de regard.

De plus, le directeur entérine des transferts d'activité qui n'ont même pas été encore discutés ni même présentés en comité technique. Exemple, les effectifs de la Recette Régionale de Poitiers sont basculés sur les effectifs de la Recette Interrégionale alors que la fermeture n'a pas été encore soumise à avis du comité technique.

De façon générale, le président se félicite des effectifs supplémentaires attribués à la DI de Nouvelle Aquitaine pour l'année 2018, plus 19 effectifs de référence.

Le PAE se décompose comme suit : +11 en OP/CO +8 en SURV

Le PAE de la DI (emplois budgétés) est donc de 980 effectifs (573 AG/OP+407 SURV)

Mais sachant que le CSRH à lui seul bénéficie de +20 emplois, **le reste de la DI perd globalement 1 emploi. Tout dépend donc de comment on lit les chiffres !**

Le président justifie ses choix par de longues explications sur les orientations qu'il envisage :

– Renforcement du potentiel de contrôle SU, Viticulture , dédouanement, fiscalité

*Bureau de Pau +1, Bureau de Bayonne à effectif constant mais on transfère la charge de travail liée à la TICFE sur Bassens.

*les effectifs du SRE de Bordeaux consolidés au moins théoriquement, pour les agents on les attend toujours...

Nous insistons pour que les agents affectés dans ce service soient en mesure de mettre en œuvre tous les pouvoirs du code des douanes car pour la CGT **la compétence générale des SRE doit demeurer.**

Nous rappelons le mouvement national des SRE et la motion lancée par la CGT et signée par 70 % des enquêteurs qui exigent enfin des moyens pour ces services.

S'il est naturel de réaffirmer le rôle du SRE de Bordeaux en matière de LCF dans le domaine de la viticulture, cela ne doit pas se faire au détriment des centres de viticulture.

Il convient aussi d'améliorer la remontée du renseignement (les enquêteurs devant encore trop compter sur leur capacité d'analyses dans tous les domaines) et de bien identifier le champ d'action des SRE en matière de fraude sur la qualité des vins en concertation avec les autres services (centre de viticulture, CCRF, SNDJ).

*Renfort des effectifs en surveillance notamment les brigades ayant des PPF.

– Consolidation des grandes missions douanières : dédouanement, viticulture, LCF

* Un groupe de travail sur le dédouanement est prévu, sur le DCN et sur les moyens d'organiser le contrôle en renforçant la matière pour les bureaux de présentation.

* Le président nous annonce que le bureau de Mont de Marsan va être rattaché à la division de Pau et inversement la BSI de Cambo à la division de Bayonne.

Nous intervenons en demandant que ce changement passe en CT car cette mesure, même si elle se justifie, touche à l'organisation. Le président en prend acte.

Il rappelle qu'il n'y a aucune stratégie de fermetures de brigades ou de regroupements.

* S'agissant du renforcement de la mission viticulture, on fait mieux : les -4 au bureau de Mérignac signifient la disparition pure et simple de la mission viticulture du bureau de Mérignac et **cela sans même le début d'une consultation en CHSCT et en comité technique.**

La répartition de ce dépeçage en règle telle qu'elle est annoncée par le Président est la suivante :

- +1ER au SRE de Bordeaux : on ne voit pas trop où puisque l'effectif de référence de ce service reste à 9,
- + 1 à la CCE de Bordeaux : là c'est pareil on ne peut pas vérifier puisque les chiffres des DR sont globalisés,
- + 2 au centre de viticulture de Langon qui récupérera toute la charge de travail du bureau de Mérignac en matière de viticulture y compris le contrôle des négociants de la région bordelaise...

- La préparation des grandes évolutions : centralisations

Centralisation de la TICFE qui n'est pas urgente mais qui s'étalerait entre 2018 et le 1^{er} semestre 2019. Le DI transfère déjà les effectifs théoriques c'est vous dire si la consultation est utile...

Le DI compte sur une simplification de la réglementation, cela serait risible si derrière il n'y avait pas des agents qui ploient sous le poids des dossiers à traiter.

- Fermeture de la RR de Poitiers : tour de passe-passe

14 Effectifs de référence mais 11 réels , **le DI supprime 2 ER** donc 12 ER qui se compose de 3 cadres sup et 9 agents, les 3 cadres sup se retrouvent à la DI (!) et les 9 à la RI de Bordeaux.

Il confirme que les agents de la RR de Poitiers seront reclassés sur place.

S'agissant des effectifs de la RI, le Président assume ses choix (29 agents en effectifs de référence), pour lui il s'agit d'une fourchette haute, les agents apprécieront.

Tout cela quantifié sur un coin de table, sans éléments matériels nous permettant, à ce stade, de juger de la charge de travail transférée.

- Développement de l'action économique et consolidation des filières

Par le renforcement des CEE mais l'effectif est pris sur l'enveloppe des PAE qui englobe aussi les effectifs des SRA. La résidence SRA est supprimée mais pas le service.

- Renforcement des fonctions stratégiques de la DI

Là on retrouve les 3 cadres sup qui feront de la représentation auprès des élus, des partenaires, des chefs d'entreprises, des SUPER VRP ce sont les mots du DI.

La CGT dénonce ce choix extravagant qui se fait sur le dos des agents qui souffrent sous le poids d'une charge de travail trop importante dans de nombreux services.

- renforcement des effectifs du CSRH de façon durable

20 emplois supplémentaires de 95 à 115, ces emplois seront comblés par les sorties de stage (+2), le TAM ou la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public). L'effectif du CSRH monterait aux alentours de 120 en 2019. Le DI rendra les effectifs de Paris-Spé et les contractuels dans le même temps.

Ce renfort les agents le doivent à leur mobilisation et à rien d'autre, à la CGT nous sommes fiers d'avoir pu accompagner ce mouvement et d'avoir pu donner quelques clés aux agents pour être efficaces.

Il est plus difficile d'accompagner les luttes que les réorganisations mais aujourd'hui le résultat est là !

Cependant, face aux perspectives qui se dessinent (statut d'emploi des personnels, déménagement envisagé, transfert de la gestion administrative, incertitude sur le régime indemnitaire), il faut rester vigilant et prêt à se mobiliser à nouveau.

* Nous interrogeons le président sur le transfert des effectifs au CVC de Cognac et des effectifs de la cellule de contrôle CVC Angoulême.

En 2017 CVC Cognac : 13, RL Matha : 1, RL Rouillac :2, CVC Angoulême : 9 bureau Angoulême : 13

En 2018 CVC Cognac : 19 (13+1matha+1rouillac+4CVC Angoulême) bureau +viti Angoulême :17 (13+4)

Alors que la réorganisation devait se faire à effectifs constants (cf CTSD du 05/09/2017), le président a décidé de supprimer 1 effectif sur Rouillac au motif qu'une partie de l'activité était déjà effectuée par le CVC de Cognac.

Au bureau d'Angoulême, le compte n'est pas bon non plus puisque ce n'est plus que 4 agents qui y sont affectés en effectifs de référence sur les 5 prévus.

Enfin, le CVC de Saintes qui devait demeurer à 15 agents perd un emploi.

Le DI revient donc sur des engagements qui ont été pris par son prédécesseur : on attend avec impatience les procès verbaux de séance du mois de septembre !

Un constat qui dé-credibilise un peu plus les débats dans l'instance même si à la CGT nous savons ce que valent les promesses en termes d'effectifs en dehors de tout rapport de forces. Attention tout de même au retour de bâton judiciaire, Monsieur le Directeur.

Il ajoute que la cellule de contrôle viti-Angoulême dépendra fonctionnellement et hiérarchiquement du chef de service de Cognac, et de la division de La Rochelle. Le bureau d'Angoulême reste rattaché au bureau de Poitiers et donc à la division de Limoges.

Le bureau de Limoges est en très grande difficulté, plus de chef de service, ni d'adjointe, des personnels en maladie. Le DI a demandé enfin un Paris-spé qui va arriver le 23 mars. Nous dénonçons cette situation depuis plusieurs mois déjà.

* S'agissant de la reconnaissance de la restructuration de la BSE d'Arcachon, le DG donnera une réponse définitive à la fin du mois de mars.

Alors que la direction nous a tant vanté ce projet, corollaire de la suppression de la brigade d'Agen, elle a choisi de traiter le sujet sous l'angle du déménagement de la brigade d'Arcachon alors qu'il s'agit de la création d'une nouvelle unité en l'occurrence la brigade de Lacanau de Mios. Un stratagème qui permet d'éviter le paiement de la prime de restructuration.

* Nous pointons également le sous-effectif à la brigade de Pau (-6 agents) qui devient chronique: le DI nous affirme avoir appelé tout ce qui peut l'être mais que le tableau est épuisé !

*** Enfin, le Service Technique Automobile perd un emploi, le prochain départ à la retraite ne sera pas remplacé.**

C'est inquiétant quand on sait que le comité d'expert réuni dans le cadre de CAP 2022 rend son rapport fin mars dans un contexte où une partie des nouvelles motos vont devoir être équipées du système de communication INPT.

Le risque d'externalisation de la mission est une réalité qui se rapproche à grands pas !

Le président soumet au vote les effectifs : Plafonds Autorisation d'Emploi et Effectifs de Référence 2018.

Compte tenu que :

- les effectifs des services implantés dans les bureaux des 3DR et à la DI ne sont pas ventilés ce qui laisse le Directeur disposer de ces emplois en toute opacité,

- le Président nous demande un avis sur un niveau d'effectifs qui entérine déjà des suppressions de service, des centralisations et des réorganisations (RR de Poitiers, fonction viticulture du bureau de Mérignac, centralisation de la fiscalité énergétique, réorganisation des divisions de la DR de Bayonne) alors même que la consultation sur ces projets n'a pas débuté,

les représentants des personnels CGT se déclarent dans l'incapacité d'émettre un avis sur le schéma d'emplois.

Les autres OS émettent un avis défavorable.

3- Fermeture de la RR de Poitiers :

Le président nous refait un historique du resserrement du réseau comptable, nous informe que le CHSCT86 a émis un avis défavorable et que c'est une mesure déjà actée qu'il applique, à quoi bon nous consulter dans ce cas ?

Il revient sur le calendrier du transfert qui doit conduire au rattachement des services OPCO et SU de la DR de Poitiers à la RI de Bordeaux au 1er mars 2019 et à la fermeture de la RR au 1er avril 2019.

Un débat s'engage sur l'adéquation des effectifs transférés (+9) à la charge de travail transférée à la RI de Bordeaux.

* Nous interrogeons le RR de Poitiers sur des tâches résiduelles qui pourraient impacter le POC à la fermeture du service. Il répond de façon catégorique qu'il n'y en aura pas.

* En revanche, le Receveur Régional à Poitiers nous annonce que les engagements de garantie traités par la RR le seront à l'avenir par les CVC.

* S'agissant du circuit prévu pour les devises saisies ou confisquées suite à la réorganisation envisagée, le Président entend mettre en place à Poitiers le même système qu'à Bayonne c'est à dire **conclure un marché avec la BRINKS : les sommes seront placées sous scellés puis déposées dans le centre-fort de cette société.**

Une note existe pour décrire le dispositif mais elle ne nous a pas été communiquée.

Quand la CGT demande le contrat passé avec la BRINKS c'est un non catégorique qui lui est opposé. Pourtant, il aurait été intéressant de connaître le coût de cette externalisation sans parler des questions de sécurité et de préservation des preuves que le transfert de la mission au privé induit.

Nous énumérons la liste des informations qu'il convient encore de communiquer au comité pour que son information soit satisfaisante :

- retour d'expérience du transfert d'activités de la Recette Régionale de Bayonne à la Recette Interrégionale de Bordeaux pour s'assurer de la préservation des recettes fiscales,
- données 2017 concernant les Restes A Recouvrer concernant la TSVR, les contributions indirectes et la TGAP,
- calendrier de déploiement de l'application CIEL au sein de la DR de Poitiers et dysfonctionnements constatés sur cette application dans les autres directions régionales, le projet présenté reposant entre autres sur la dématérialisation dans le secteur des contributions indirectes et le secteur des alcools représentant un enjeu important dans la DR de Poitiers.

On attend toujours !

Constatant ce déficit d'information du comité, les représentants des personnels CGT se déclarent dans l'incapacité d'émettre un avis, que ce soit pour le projet de fermeture de la RR ou le transfert d'activités à la RI et sollicitent la poursuite de la consultation.

Les autres OS émettent un avis défavorable sur le projet de fermeture de la Recette Régionale ce qui sous-tend qu'elles se considèrent parfaitement informées du projet.

Mise au vote de la mesure de transfert de l'activité de la RR de Poitiers sur la RI de Bordeaux

Avis défavorable : 3 voix (CFDT, USD-FO)

Abstention : 1 voix (UNSA)

Le SNAD-CGT et Solidaires douanes (4 voix) ne participent pas au vote

4-Resserrement du réseau des régies de l'interrégion :

Pour le DI, il s'agit d'une simple information, cette mesure ayant été actée en CTR le 14/12/17 considérant que ces régies n'ont plus de réelle activité depuis la mise en place de Chorus-DT et de la carte Apétiz.

Seules restent les régies de la DI (paiement des péages autoroutiers) et du Musée (achats spécifiques et recettes)

5-Point d'actualités :

Nous regrettons que ces points n'aient pas été listés à l'ordre du jour, sachant que leur examen nous a conduit au-delà de 19h30, laissant peu de temps pour les questions diverses.

* retour sur les modalités de transfert du GUN de Marennes à La Rochelle, la fermeture physique interviendra le 13/03/2018.

* information sur le bureau de Mérignac avec la mise en place de mesures rigides de gestion des horaires avec toutefois des possibilités d'aménagements proches du fonctionnement d'une badgeuse. Pour la CGT, il convient surtout de laisser travailler l'encadrement nouvellement affecté.

* DCN : possibilité pour le bureau d'Agen d'expérimenter le contrôle en ex-post 1 en faisant des propositions au bureau de Bassens.

* point d'étape sur la dématérialisation des contributions indirectes (application CIEL). Il est prévu comme date butoir le 01/09/2019 pour les opérateurs viti, le 31/12/19 pour les négociants mais le décret est en cours de publication.

Nous demandons surtout à connaître le taux d'utilisation. Effectivement il est beaucoup plus faible et nous rappelons que ce taux est bien plus évocateur que celui de l'adhésion au téléservice.

* le président nous communique le résultat de l'observatoire interne et s'en félicite. Nous soulignons que tous les résultats ne sont pas restitués. Qu'en est-il des questions pour lesquels ils sont moins favorables ?

* Surveillance : de nombreux travaux sont en cours (réunions avec l'encadrement, des brigades..) et feront l'objet de discussions dans le courant de l'année.

Questions Diverses :

– Nous sommes revenus sur l'évolution du CSRH : au vu des effectifs supplémentaires à venir, qu'en sera-t-il du problème de l'espace de travail ?

Le DI nous a répondu que lorsque le travail de répartition sera fait, si ça ne rentre pas dans l'espace, il cherchera des solutions locatives pour le complément.

Où ? Il ne sait pas encore.

Pour combien de temps ? Assez longtemps certainement.

Jusqu'à quand ? Jusqu'à l'aboutissement d'une réflexion (pas encore entamée) plus globale sur l'immobilier sur l'agglomération bordelaise entre l'hôtel des douanes et l'ensemble des services disséminés sur plusieurs sites.

L'aménagement des combles n'est pas pour lui pertinent (coût important, incertitudes sur la faisabilité, ne résoudrait pas les problèmes du bâtiment...)

Les pistes sont donc très floues, il semble souhaiter dans l'immédiat au moins laisser les gestionnaires de paie sur l'hôtel des douanes et à terme ne laisser que 2 implantations douanières sur Bordeaux (l'hôtel et un seul second site pour l'ensemble des services, hors peut-être STA).

Sur la question indemnitaire, c'est toujours à l'examen au Secrétariat Général et à la direction du budget, le DG souhaitant l'inclure dans le régime indemnitaire des nouveaux services à vocation nationale de type SARC, SNDFR.

Sur la formation des FRHL (aspects réglementaires), le sujet est porté au niveau de la DG,

- dans une agglomération bordelaise très tendue en terme d'offre de logements et de prix au m², la CGT a interpellé le Directeur sur les efforts auprès des pouvoirs publics qu'il devait faire pour permettre aux nouveaux arrivants de trouver un logement à un prix raisonnable. Rien de vraiment efficace n'étant proposé (convention avec TINEO, contacts avec NEXITY); nous lui suggérons de transformer les appartements de fonction de l'Hôtel des douanes en logements MASSE ce qui devrait régler aussi le problème du télétravail !

- Problématique sécuritaire et renouvellement des casques motos, en prenant appui sur la vétusté de ceux qui équipent la BSI de Limoges.... Dans la foulée, annonce de la réception de 15 motos en cours d'équipement au STA qui viennent s'ajouter au 21 en cours d'immatriculation; sans en connaître la distribution dans les services concernés...

- Conditions de travail sur l'aéroport de Bergerac dans le cadre de s contrôle PPF : la CGT à l'origine d'une visite sur place du CHSCT 33 (problème d'ambiance thermique, d'ergonomie des postes) a demandé, dans le cadre de cette instance, que les agents et les OS soient associés lors des travaux d'aménagement de l'aéroport. Le DI annonce la venue sur place du DG le 06 avril prochain,

Fin de la réunion au-delà des 20 heures...

Les élus SNAD-CGT